Quelles sont les sources du droit?

Par Selina
Bonjour, Je fais une étude sur les sources de l'État de droit et une question se pose : quelles sont les règles de droit ? Quelqu'un connaît-il les sources du droit ?
Merci de votre réponse.
 Par ESP
Bonjour Supposant que vous évoquez spécifiquement le droit Français, travaillez autour des mots clés; Doctrine, jurisprudence, coutume (usages), constitution, loi, etc
Vous trouverez, grâce à votre moteur de recherche, beaucoup plus d'éléments que ce que nous pourrions vous donne ici.
dossie ici[url=https://cours-de-droit.net/les-sources-du-droit-a121604220/]https://cours-de-droit.net/les-sources-du-droit-a1216 04220/[/url]
Par leroycamille
Bonjour, Le droit est constitué de l'ensemble des règles qui s'appliquent en un lieu donné (sur un territoire défini) à un momen

État (région, département, commune pour la France). En raison de l'évolution de la société, le droit est amené à évoluer. Certaines règles deviennent obsolètes et il est nécessaire de répondre aux besoins de la société en faisant évoluer les

donné, territoire) à un moment donné. Le lieu peut être un État ou un groupe d'États (Union européenne, Nations unies),

Pour étudier les [url=https://partiels-droit.com/quelles-sont-les-sources-du-droit/]sources du droit[/url], que l'on dit formelles, il est nécessaire d'étudier les sources de la règle de droit. Ces règles se trouvent dans les textes de loi, mais aussi dans les textes inférieurs et supérieurs au droit.

Tout d'abord, il faut savoir que le droit désigne l'ensemble des règles qui ont pour but d'obliger les gens. Mais ce n'est pas tout, la loi c'est aussi :

- Au sens étymologique, les lois n'ont pas besoin d'être écrites, et dans un sens un peu plus formel, la loi désigne un acte du pouvoir législatif.
- Les lois s'opposent aux règlements.

règles juridiques et en en créant de nouvelles.

Les lois sont publiées au journal officiel, et sont généralement appliquées dès le lendemain.

une subdivision administrative d'un État (région, département, commune pour la France).

- Enfin, la loi peut aussi être un texte qui s'apparente à l'état de droit.
- Les lois peuvent être à la fois définitives et temporaires.